



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2018/085

Genève, le 2 novembre 2018

CONCERNE:

Réseau d'identification et de réponse rapide
sur les tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)

1. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté la décision 17.291, paragraphe c), *Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)*, qui stipule que le Secrétariat, en fonction des fonds disponibles:
 - c) *en collaboration avec l'ICWC, les parties concernées et des experts, établit un réseau d'identification et de réaction rapide afin de permettre aux inspecteurs d'entrer en contact avec des spécialistes confirmés de l'identification des espèces, en prévoyant une phase pilote portant sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce, susceptible d'être étendue à d'autres espèces, si nécessaire.*
2. La présente notification a pour objet d'informer toutes les Parties que, conformément au paragraphe c) de la décision 17.291, un réseau d'identification et de réponse rapide sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce a été mis en place sous les auspices du groupe de spécialistes des tortues terrestres et des tortues d'eau douce de la Commission de sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (CSE/UICN). Le réseau d'identification et de réponse rapide a pour objectif d'aider dans les meilleurs délais les autorités de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages à identifier les spécimens de tortues terrestres ou de tortues d'eau douce saisis ou confisqués, à l'aide de photographies desdits spécimens.
3. Les services des spécialistes du réseau d'identification et de réponse rapide sont fournis à titre gracieux et confidentiel, et s'adressent uniquement aux autorités chargées de la lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages. Des informations détaillées sur le réseau et les moyens d'accéder à ses services sont disponibles dans la bibliothèque numérique du groupe fermé d'utilisateurs de l'équipe spéciale CITES sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce, créé sur la plate-forme CENComm de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)¹.
4. Il est rappelé aux Parties que les demandes d'accès au groupe fermé d'utilisateurs CITES sur les tortues terrestres et tortues d'eau douce doivent être communiquées au Secrétariat. Les Parties sont encouragées, si ce n'est pas encore le cas, à informer leurs autorités nationales compétentes de l'existence du groupe fermé d'utilisateurs et à en susciter l'utilisation.

¹ *Le groupe fermé d'utilisateurs comprend des membres de l'équipe spéciale CITES sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce (ou leurs représentants) qui ont demandé l'accès au groupe, y compris des agences de lutte contre la fraude, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales. Tous les membres du groupe fermé d'utilisateurs peuvent, à leur discrétion, envoyer des messages et des informations à tous les autres membres du groupe. Ils ont également accès à une bibliothèque numérique de documents comprenant des alertes et d'autres informations et documents pertinents. Cette bibliothèque numérique est cependant une plate-forme à accès restreint, et seuls les membres du groupe d'utilisateurs représentant les douanes, la police et les autorités chargées des espèces sauvages et des forêts bénéficient d'un accès complet.*

5. Il est également rappelé aux Parties que toutes les autorités responsables de la lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages et à l'environnement, y compris les douanes, la police et les autorités chargées des espèces sauvages, peuvent demander l'accès à ENVIRONET, l'outil de communication mondial sécurisé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour l'échange d'informations et la coopération, géré et coordonné par le Secrétariat de l'OMD. De plus amples informations à ce sujet figurent dans la notification aux Parties n° 2015/039 du 25 juin 2015.
6. Toute demande de renseignements concernant le réseau d'identification et de réponse rapide sur les tortues terrestres et tortues d'eau douce ou ses activités peut être adressée au groupe CSE/UICN de spécialistes des tortues terrestres et des tortues d'eau douce: ppvandijk@globalwildlife.org, ou au Secrétariat CITES: info@cites.org.